



COMMUNIQUE DE PRESSE

EVOLUTION FAVORABLE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LES HAUTES-PYRENEES

Le 21 février 2011, le **Comité Opérationnel Départemental de lutte Anti Fraude (CODAF)** des Hautes-Pyrénées s'est réuni à la Préfecture afin de faire le **bilan des opérations menées en 2010 et de définir les priorités d'action à mettre en oeuvre en 2011.**

Le CODAF associe **tous les services de l'Etat et les organismes sociaux concernés par la lutte contre la fraude** : la gendarmerie, la DDSP, les douanes, la DDFIP, la DIRECCTE, la DREAL, le Pôle Emploi, l'URSSAF, la MSA, le RSI, la CPAM, la CARSAT, la CAF, la Caisse Congés Payés de Toulouse et a pour objet la **lutte contre la fraude sous toutes ses formes** : travail illégal, fraudes aux prestations sociales...

Depuis juin 2010, cette structure, **coprésidée par le Préfet et le Procureur de la République**, fonctionne en **deux sous-groupes opérationnels** :

- le **sous-groupe « lutte contre le travail illégal »** piloté par l'URSSAF et qui s'est réuni 2 fois en 2010.
- et le **sous-groupe « lutte contre la fraude sociale et fiscale »** piloté par le Pôle Emploi et dont le secrétariat est assuré par la préfecture et qui se réunit trimestriellement.

S'ajoute également à ce dispositif la **mission de « lutte contre la fraude documentaire »** (fraudes à l'identité dans la délivrance des titres) pilotée par la préfecture.

● **Bilan d'activité des différents sous-groupes**

- « lutte contre le travail illégal »

36 procès-verbaux de travail illégal ont été dressés en 2008, 45 en 2009 et **40 en 2010.**

Ainsi, le montant des redressements sociaux était de 248 000 euros en 2008 et de 225 000 euros en 2009, il fut de 518 000 euros en 2010.

- « lutte contre la fraude sociale et fiscale »

Nette progression du nombre de signalements et du montant du préjudice à récupérer :
En 2010, le **nombre de signalements est porté à 216 pour un préjudice à récupérer de 2 083 309 euros.** En 2009, ce nombre s'élevait seulement à 57 pour un montant total de 754 489 euros. En effet, en avril 2010, la coordination des services, engagée par la préfecture, a permis de mutualiser davantage les signalements entre organismes sociaux et services de l'Etat.

- « lutte contre la fraude documentaire »

Une charte de vigilance dans les procédures a été élaborée en février 2010.

Elle a pour objet d'**améliorer les contrôles effectués par les services de l'Etat** et de les rendre plus efficaces.

Exemples de détection de fraudes en 2010 :

- ◆ découverte de faux certificats d'immatriculation de véhicules,
- ◆ découverte de l'usurpation d'identité d'un professionnel de l'automobile dans un certificat de cession et une déclaration d'achat de véhicule,
- ◆ découverte d'un faux titre de séjour dans la déclaration d'embauche d'un ressortissant étranger.

● **Perspectives 2011**

Toutes ces actions seront poursuivies et développées en 2011. Des **actions de contrôle** continueront à être programmées sous la forme d'**opérations conjointes** impliquant plusieurs organismes sociaux et l'Etat. Les modalités de ces contrôles ne sont pas encore définies.